

Les formateurs, les contenus et les durées des formations sont ceux indiqués dans la brochure générale. L'Institut Repère se réserve le droit de modifier le programme ainsi que l'animateur annoncé en cas de nécessité absolue. Le stagiaire déclare suivre la formation choisie dans un but professionnel et remplir les conditions d'accès définies par les articles L 6312-1 et L 6312-2 du Code du travail.

➔ INSCRIPTION PAR L'ENTREPRISE

MODALITÉS D'INSCRIPTION : L'ENTREPRISE certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requises du stagiaire pour suivre la formation choisie. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée ; Si l'effectif maximum est dépassé (8 à 24 stagiaires selon les formations et hors formations internationales), une liste d'attente est établie. Avec l'accord de l'intéressé, un report d'inscription est proposé.

L'inscription sera validée par la réception du bulletin d'inscription et après retour de la convention de formation signée par l'entreprise. En l'absence de ces documents, Institut Repère se réserve le droit de refuser votre inscription. Les présentes conditions générales prévalent sur toutes conditions générales de commande de l'ENTREPRISE.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : À la réception du bulletin d'inscription ou de votre bon de commande, nous vous adresserons une convention de formation à nous retourner accompagné d'un acompte de 30 % sauf cas exceptionnels, le solde est à régler à réception de facture en fin de formation. L'Institut Repère adressera une convocation avec les informations pratiques 10 jours avant le début de la session. Une facture et une attestation de présence seront envoyées à la fin de la formation. Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique hors frais de transport, d'hébergement et de restauration. Toute formation commencée est due en totalité à l'exception des cas de force majeure.*

➔ INSCRIPTION A TITRE INDIVIDUEL

MODALITÉS D'INSCRIPTION : LE STAGIAIRE certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requises pour suivre la formation choisie. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée ; Si l'effectif maximum est dépassé (8 à 24 stagiaires selon les formations et hors formations internationales), une liste d'attente est établie. Avec l'accord de l'intéressé, un report d'inscription est proposé à la session suivante. L'inscription sera validée par la réception d'un bulletin d'inscription et le retour du contrat de formation signé accompagné d'un acompte par chèque ou paiement CB (via notre boutique en ligne). En l'absence de ces documents, l'Institut Repère se réserve le droit de refuser votre inscription. L'Institut Repère adressera une convocation avec les informations pratiques 10 jours avant le début de la formation. Une facture sera remise le premier jour de la formation et une attestation de présence à la fin de la formation sera à télécharger. Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique, hors frais de transport, d'hébergement et de restauration. Toute formation commencée est due en totalité à l'exception des cas de force majeure.*

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : À la réception du bulletin d'inscription, nous vous adresserons un contrat de formation à nous retourner signé et accompagné :

Pour les formations courtes : (de 1 à 3 jours) : un premier versement de 30 % sera réglé à la signature du contrat, le solde le 1^{er} jour de la formation.

Pour les formations longues : (plus de 3 jours) : un premier versement de 30 % sera réglé par le stagiaire à la signature du contrat, puis un échéancier vous sera proposé.

Les réductions prévues :

-5 % en cas d'inscription au parcours complet de PNL (Prat PNL+Master PNL) ; de coaching (Tech PNL+Prat PNL+Coaching niv. I et II+Process Communication®+Systémique), de Formateur Consultant (Tech PNL+Process Communication®+Dynamique Organisations+Concevoir un projet de formation+Formation formateur+Systémique). En cas de participation partielle au parcours (annulation d'une ou plusieurs formations) la réduction ne sera plus applicable et fera l'objet d'une réintégration des remises antérieurement déduites. Réductions non cumulables.

-10 % aux demandeurs d'emploi et aux étudiants de moins de 26 ans (sur justificatif) sur l'ensemble des formations. Réductions non cumulables.

DELAI DE RÉFLEXION : LE STAGIAIRE dispose, en vertu de l'article L6353-6 du Code du Travail, d'un délai de réflexion de dix jours, à compter de la signature du contrat de formation, pour se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'Institut Repère, 78 avenue Michel Bizot - 75012 Paris.

Les tarifs figurant dans la brochure 2016/2017, sont en vigueur jusqu'au 31/08/2017.

Les tarifs sont nets à l'exception de la supervision des pratiques de coaching (incluant une TVA au taux normal)

ANNULATION : En cas d'annulation – à la demande du stagiaire ou de l'entreprise - confirmée par écrit (lettre ou mail), moins de 10 jours avant le début du stage et après le délai de dix jours de réflexion, 30 % du coût du stage ou du premier versement de l'échéancier, resteront acquis à l'Institut Repère. L'entreprise peut faire participer un autre salarié.

FORCE MAJEURE* : En cas d'interruption ou d'annulation pour force majeure dûment reconnue, le participant pourra reprendre ou continuer sa formation dans un autre cycle sans coût supplémentaire ou bien mettre fin au contrat. En cas de rupture du contrat, seules les prestations effectivement dispensées sont dues en proportion de leur valeur prévue au contrat. Dans ce cas, le stagiaire ou l'entreprise devra informer par lettre recommandée avec accusé de réception l'Institut Repère dans les plus brefs délais dès la survenance de l'événement de force majeure en rappelant les circonstances rencontrées. Le contrat sera considéré annulé dès que l'Institut Repère aura dûment constaté le cas de force majeure.

REPORT PAR L'INSTITUT REPERE : Si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, l'Institut Repère se réserve le droit d'ajourner le stage dix jours avant la date prévue. Dans ce cas les montants versés seront remboursés intégralement dans un délai de 30 jours.

ACCÈS AUX SALLES DE FORMATION EN CAS DE MOBILITÉ RÉDUITE : en tant qu'ERP (établissement recevant du public) et aussi dans le cadre de sa démarche RSE, Institut REPERE dispose d'une salle de formation au 3^{ème} étage accessible aux personnes à mobilité réduite. Merci de nous signaler avant la formation, les éventuelles adaptations nécessaires.